

DAPEQ/CI

*Note préalable : Dans la suite du document, la rédaction s'efforce d'adopter une formulation qui donne une égale visibilité aux désignations féminines et aux désignations masculines. Cependant, selon les indications de la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation, certains termes sont utilisés au sens neutre et peuvent désigner indifféremment des femmes ou des hommes occupant la fonction ou ayant la qualité correspondante.*

## Bilan d'activité du contrôle interne financier (CIF) 2023

Le contrôle interne financier a pour objet d'assurer la maîtrise raisonnable des risques pesant sur l'atteinte des objectifs :

- de qualité de la comptabilité budgétaire, de soutenabilité de la programmation budgétaire et de son exécution ;
- de qualité des comptes, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.

Conformément à l'article 2.1 de l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, le conseil d'administration veille à la mise en œuvre du contrôle interne financier au sein de l'établissement. A ce titre, au moins une fois par an :

- il est informé de l'état de déploiement du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable de l'université de Lorraine.

Le conseil du 14 mars 2023 arrête le plan d'action 2023 du contrôle interne financier (délibération n°6). Ce plan d'action fait l'objet du bilan suivant :

### I. ETAT DE DEPLOIEMENT DU PLAN D'ACTION 2023

A titre liminaire, il convient d'indiquer les événements qui ont influencé la réalisation du plan d'action 2023 :

- Du point de vue de sa structuration, l'établissement achève le 15 mai 2023 le réagencement de la direction générale des services et procède à la création de 5 directions générales adjointes correspondant à autant de pôles de compétences et de services. Les PCS regroupent chacun un ensemble cohérent de directions centrales et de services universitaires, facilitant la lisibilité de l'organisation et les relations avec les entités internes.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le directeur du budget et des finances en fonctions devient le directeur général des services adjoint en charge des infrastructures et des moyens, tout en conservant la responsabilité de la DBF jusqu'au 31 août 2023. Le nouveau directeur du budget et des finances rejoint ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- De juin à décembre 2023, la DRH dispose de l'appui d'une qualicienne de la DBF sur le contrôle interne des ressources humaines (cartographie du macro-processus paie, plus particulièrement).

● Enfin, au dernier trimestre, la DRH prépare une importante réorganisation afin qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ses activités soient scindées et regroupées dans deux directions distinctes au sein du PCS RHESPECT : la direction de la modernisation de la gestion des RH, d'une part ; la direction de l'accompagnement et du développement des RH, d'autre part. Cette réorganisation, décidée par la présidente après consultation du CSA du 14 septembre 2023, affecte la conduite de certaines actions prévues en 2023.

## II. REALISATION DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2023

Le plan d'action 2023 du contrôle interne financier fixe 25 objectifs dont l'établissement tire le bilan suivant<sup>1</sup> :

### TAUX DE REALISATION DES OBJECTIFS AU 31 DECEMBRE 2023

	Nombre	Taux	Motif
Actions achevées	14	56%	/
Actions en cours	9	36%	<p><b>Travaux au long cours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ Nature structurante des actions : travaux internes nouveaux, complexes et collaboratifs devant aboutir à (re)former le corpus du CIF</li> <li>⊙ Contrainte externe : obligation de s'appropriier la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics et à interpréter son contenu et ses effets dans l'attente la doctrine du juge financier</li> </ul> <p><b>Mesures organisationnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⊙ Réorganisation significative de la DGS et de certaines DC, prise de fonctions de nouveaux directeurs</li> </ul>
Actions non démarrées	2	8%	Reportées par le COPIL CIF du 12 juillet 2023

### 1. ACTIONS STRUCTURANTES

● **Tout processus / action : établissement de la charte du contrôle interne financier de l'établissement**  
=> Il s'agit de revoir de manière substantielle la charte du CIF, laquelle fixe l'organisation de la démarche de contrôle interne financier, notamment les missions et le rôle de chaque acteur, conformément à l'article 3.1 de l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable.

Pilote : RCI

Acteurs concernés : DBF, AC, CIB, CIC, COPIL CIF

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○○●

- Le CA du 14 mars 2023 se prononce favorablement sur la charte du CIF comme documentation de référence du système de contrôle interne financier (délibération n°4), après avis favorable du COPIL CIF du 14 février 2023 ;
- La charte approuvée est publiée sur l'intranet de la délégation à l'appui au pilotage, à l'évaluation et à la qualité (ENT > documents administratifs > DAPEQ > [contrôle interne](#)) et transmise aux CAC le 25 octobre 2023.

● **Tout processus / action : établissement de la cartographie de la fonction financière**

=> Cette cartographie décrit l'organisation de la fonction financière au moyen d'une base de données à jour recensant les personnels disposant d'un accès à SIFAC, leur rôle dans l'outil et leurs fonctions. Elle est préparatoire d'un organigramme fonctionnel nominatif de la fonction financière.

<sup>1</sup> Non démarré : ●○○○

En cours : ○●○○

Achevé : ○○○●

Pilote : CIB

Acteurs : DBF, AC, DRH

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○○○●

La cartographie de l'utilisation de SIFAC par les personnes autorisées est établie et actualisée tous les mois. A la date des présentes, elle retrace une année d'activité dans le logiciel financier ainsi que les droits - ou habilitations - de chacune des personnes concernées (soit 1109 rôles ou autorisations). La base de données appelle encore une mise à jour des affectations des agents auxquelles les autorisations dans SIFAC sont consenties [=> 2024].

• **Action subsidiaire : méthode d'élaboration des organigrammes fonctionnels nominatifs (OFN)**

=> L'OFN est l'outil du CI qui dresse un panorama de l'organisation d'un service, d'une direction, d'une entité, d'un processus. Il formalise la répartition des activités et des tâches et contribue à ce titre à favoriser le bon déroulement des procédures et la connaissance réciproque du champ de responsabilités. L'OFN facilite la détection d'éventuelles incohérences : doublons, cumuls de tâches, continuité de service non assurée, droits non supprimés après le départ d'un agent...

Au 12 juillet 2013, le COPIL CIF constate que l'action n'a pas connu de démarrage et débat de sa pertinence. Après échanges, le comité change l'action de portage ; la DRH se charge de modéliser un OFN sur son périmètre en cherchant à simplifier les mises à jour. Elle prend en compte, à ce stade, les activités et les personnels en charge du pilotage des ressources humaines.

Pilote : DRH

Acteurs : DBF, AC, CIB, CIC, RCI, DAPEQ

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○●○○

L'évolution organisationnelle de la DRH retarde le déroulement de l'action. L'aboutissement de l'OFN sur les ressources humaines nécessite notamment que le directeur et la directrice des nouvelles directions se soient préalablement entendus sur la répartition de certaines activités pouvant relever de la gestion RH. Dans ce contexte, l'objectif est présenter un OFN-type au terme du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

• **Tout processus / action : révision du contenu de la convention de partenariat entre la présidente de l'université de Lorraine et l'agent comptable de l'université de Lorraine**

=> L'entrée en vigueur de la RGP au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et les évolutions réglementaires qui s'ensuivent conduisent à réinterroger le partage des responsabilités, l'étendue et la répartition des contrôles entre l'ordonnatrice principale et l'agent comptable, dans le souci constant de rendre plus efficace le circuit financier dans le respect des textes en vigueur.

La révision de la convention de partenariat est amorcée sur la paie mais la complexité du processus ne permet pas de finaliser le contenu en 2023 (cf. 2. Cartographies des macro-processus). En matière de contrôle des dépenses et des recettes, l'examen est également en cours [=> 2024].

Pilotes : AC, fondé de pouvoir de l'AC

Acteurs concernés : DBF, DRH, CIB, CIC, RCI, COPIL CIF

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○●○○

La conclusion de la convention sera soumise à l'avis préalable du COPIL CIF.

• **Tout processus / action : description des macro-processus et des processus financiers [changement de libellé et de contenu]**

=> Le recensement de la documentation financière existante et la vérification de sa qualité et de son efficacité sont restés superficiels sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023 de sorte que le COPIL CIF du 12 juillet 2023 replace l'action relative aux procédures financières au niveau de l'élaboration ou de la mise à jour des cartographies des macro-processus, des processus et des activités qu'ils regroupent. Cartographier les macro-processus financiers ressort comme une condition de l'identification des procédures nécessaires à chaque étape d'un processus (voir 2.).

Pilotes : RCI, CIB, CIC

Acteurs concernés : AC, DBF, DRH, DPI, DAMP, DN

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○●○

- Cartographie des macro-processus budgétaires, actualisée au moins une fois par an : ○○●
- Cartographie des macro-processus comptables, actualisée chaque année : ○○●
- Cartographie des macro-processus paie : ○●○ en raison de la réorganisation de la DRH
- Cartographie du processus commande publique – travaux : partielle ○●○ (cf. action relative à la préparation et à la mise en œuvre de l'accord-cadre multi attributaire sur les travaux courants et carte des risques sur la commande publique)
- Cartographie du processus commande publique – fournitures courantes et de services : ○○●

Sur la paie, il est souligné que la DRH a initié un complément et une mise à jour de ses procédures et modèles internes au détour des travaux de cartographie du macro-processus (voir 4. Action : identifier et mettre en œuvre des indicateurs de pertinence des dispositifs de contrôle sur la paie).

En plus de l'actualisation de la carte des macro-processus budgétaires, la CIB a organisé une bibliothèque interne à la DBF par processus. La CIB centralise désormais les documents destinés à l'intranet (gestion budgétaire et financière).

Le CIC a pris une initiative similaire s'agissant des modes opératoires et des indicateurs comptables.

## 2. ACTIONS RELATIVES AUX RISQUES FINANCIERS MAJEURS

La cartographie des risques est une démarche collaborative et itérative consistant à identifier, à évaluer et à hiérarchiser les risques. Cette démarche aboutit à une représentation synthétique des risques auxquels l'établissement (ou l'entité interne) est exposé. En l'occurrence, les actions du 2. forment un ensemble.

### • **Tout processus / action : identification des risques financiers majeurs par le prisme de la RGP**

=> Les infractions financières s'appréciant par rapport au budget placé sous la responsabilité du gestionnaire public, cette action comprend deux niveaux complémentaires :

- **Niveau entités internes** : le groupe de travail, appelé GT RGP entités, est composé de 14 représentants des différentes catégories juridiques d'entités internes. Réunis à 8 reprises, le GT identifie de manière collaborative 86 risques financiers et dresse, pour chaque risque côté de 4 à 9 sur 9, le plan d'action proportionné correspondant. Dans la liste, le GT concentre son attention sur les risques relatifs aux primes, indemnités et recrutements ainsi que sur les risques relatifs aux achats de fournitures courantes et de services, et ceux relatifs aux recettes.

Pilotes : RCI, CIB, CIC

Portage politique : vice-présidents pilotage et facilitation

Acteurs concernés : GT RGP entités

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○○●

Si la cartographie des risques et des actions est établie, son exploitation par les entités du GT et au-delà n'est pas acquise et devra être vérifiée. La cartographie devra également être comparée aux cartes des risques appréciés au niveau de l'établissement. En tout état de cause, la réalisation de l'action aura contribué à acculturer voire à former une partie des décideurs financiers au contenu et à l'intérêt du contrôle interne.

### • **Niveau établissement** : le GT RGP COPIM /RH/AC prend comme point de départ :

- La liste de 29 risques tirés des ateliers interministériels précédant l'entrée en vigueur de la réforme,
- Les observations des CAC,

- Les observations de la cour des comptes, formulées lors du dernier audit de l'université.

Il apparaît pertinent d'examiner d'abord les risques sur la paie et ceux sur la commande publique (points de jonction avec le GT RGP entités), en raison des volumes financiers en jeu et de la jurisprudence abondante de la CDBF. Dans l'examen des risques, les premières décisions de la cour des comptes sous l'empire de la RGP sont évidemment prises en compte.

Pilotes : RCI, DGSA Infrastructures et Moyens, DAMP, DRH

Portage politique : vice-présidents pilotage et facilitation

Acteurs concernés : GT RGP PCS Infrastructures et Moyens / RH / AC

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○●○ l'action continue en 2024

- La cartographie préliminaire des risques majeurs sur la paie est établie au 19 octobre 2023. Les travaux sur ces risques reprendront en 2024 lorsque la scission de la DRH sera effective ;
- Sur la commande publique, des ateliers ont assuré la correcte identification et l'exacte évaluation des risques : la cotation est arrêtée. La réflexion conjointe DAMP / DPI / DAPEQ porte depuis le 5 décembre 2023 sur le plan d'action associé à chaque risque, selon le ratio effort / utilité et les orientations politiques (facilitation du fonctionnement interne) ;
- Le suivi de la jurisprudence RGP est réalisé par le CIC et la RCI et rendu accessible sur l'intranet > DAPEQ > contrôle interne > responsabilité des gestionnaires publics.

● **Tout processus / action : mise à jour des cartographies de risques existantes**

=> La RGP est prétexte à revoir en profondeur des cartes de risques perdues de vue. Dans ce cadre, il est choisi d'étendre la cartographie des risques sur la commande publique (achats et travaux) aux risques relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes du processus. La révision des anciennes cartographies est par ailleurs l'occasion de s'entendre sur l'échelle de cotation des risques selon une seule méthode, garantissant comparabilité et historisation.

Pilotes : RCI, DRH, DAMP, DPI

Acteurs concernés : CIC, CIB, AC, DBF, AGMR

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○●○

- Cartographie des risques sur la gestion des dépenses standards depuis l'engagement jusqu'à la certification du service fait : ○○●
- Cartographie des risques comptables majeurs : ○○● transmise aux CAC le 13 octobre 2023
- Cartographie des risques sur la paie : ○●○ en raison de la réorganisation de la DRH
- Cartographie des risques sur la commande publique (achats et travaux), incluant les risques budgétaires et comptables : ○○● hors plan d'action, en cours (cf. *supra*)
- Analyse des risques immobiliers : partielle ○●○ (cf. action relative à la préparation et à la mise en œuvre de l'accord-cadre multi attributaire sur les travaux courants et carte des risques sur la commande publique)
- Analyse des risques liés aux financements pluriannuels : mise à jour très partielle des travaux de janvier 2016 ●○○ (cf. action relative aux justifications des subventions et action 2024 de contrôle interne de la cellule justifications)

● **Action subsidiaire : accompagnement des gestionnaires publics dans la compréhension de la RGP et de ses répercussions sur leur responsabilité**

[action nouvelle, ajoutée au plan d'action du 14 mars 2023]

=> L'année 2023 voit la poursuite de l'accompagnement des décideurs financiers dans la compréhension de la réforme et d'une jurisprudence qui se dessine.

Pilotes : RCI, AC

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○○●

- Documentation de l'intranet : focus dans les documents de référence du CIF, analyse et partage des premières jurisprudences sous l'empire des nouveaux textes, fiche de signalement

d'irrégularités présumées de l'agent comptable à l'ordonnatrice principale conformément à l'arrêté du 19 décembre 2023 ;

- Information / communication : article dans la newsletter des personnels du 16 juin 2023 ; exposé « La RGP : quoi de neuf ? Les enseignements des premières décisions de la cour des comptes » lors du séminaire RA/SG/DC du 29 juin 2023, de la conférence des directeurs de composante du 27 septembre 2023 et de la réunion du réseau interne des RA du 12 octobre 2023 ; « La réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP) : l'essentiel à retenir » présentée aux gestionnaires et responsables RH le 28 novembre 2023 et aux gestionnaires et responsables dépenses et tiers de l'AC le 7 décembre 2023 ;
- Réseaux professionnels : à la demande d'AFAIRES, retour d'expérience à l'occasion du séminaire annuel du contrôle interne du 11 mai 2023 (MESR), en parallèle avec l'université de Bordeaux et l'INSERM ; communication sur l'outil de cartographie des risques à l'occasion des rencontres annuelles de l'ACSADIUT des 22 et 23 juin 2023 ; participation au colloque « Gestionnaires publics - Quelle responsabilité financière ? » organisé le 8 novembre 2023 par la cour des comptes et par l'institut national du service public ;
- Accueil d'un stagiaire à l'AC du 2 mai 2023 au 30 juin 2023 sur le thème : « Le contrôle interne financier au sein d'un Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel dans le cadre de la réforme de la Responsabilité des Gestionnaires Publics » (mémoire professionnel du master 1 management public mention administration générale et territoriale - IAE Nancy). Tout en dressant un panorama du CIF à l'UL et en mesurant les efforts restant à fournir, le mémoire conclut notamment que « l'UL a su mettre le pied à l'étrier afin de s'imprégner de la réforme à travers un travail de sensibilisation (...) » (auteur : Gianni BUZY).

### 3. ACTIONS RELATIVES AUX RISQUES D'ATTEINTE A LA PROBITE

#### ● **Tout processus / action : dispositif interne d'alertes professionnelles (DAP)**

=> L'action prévoit l'approbation et la diffusion du dispositif de recueil et de traitement des alertes émises dans le cadre professionnel conformément aux dispositions de la loi du 21 mars 2022 et du décret du 3 octobre 2022. Le DAP permet de signaler, de manière anonyme ou non, des faits se rapportant à l'université de Lorraine et pouvant constituer une infraction, un crime, un délit ou une violation des règles applicables à l'établissement. Le dispositif s'adresse aux « employés » de l'université au sens large (existence d'une relation de travail ou de collaboration).

Pilotes : RCI, référente alerte

Acteurs concernés : DPO, DCOM

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○○○●

- Le DAP est approuvé par le CA du 14 mars 2023 (délibération n°7), après avis favorable du CSA du 9 mars 2023 ;
- La présidente de l'université de Lorraine procède le 21 mars 2023 à la signature de l'analyse d'impact relative à la protection des données après évaluation positive par le DPO (article 35 du RGPD) ;
- Un article est publié dans la newsletter des personnels du 24 mars 2023 et du 8 septembre 2023 ;
- Une page web recueille toutes les informations relatives à la saisine du dispositif ainsi que les droits et les garanties dont bénéficient les personnes concernées par une alerte : <https://www.univ-lorraine.fr/dispositifs-dalerte/#alertepro>.

La communication sur l'existence du DAP pourra utilement continuer en 2024.

● **Tout processus / action : code de conduite en matière d'acceptation de cadeaux et invitations venant des tiers**

=> A partir du guide pratique de l'agence française anti-corruption de septembre 2022, l'action porte sur les règles de bonne gestion des cadeaux et invitations émanant des tiers.

Afin de s'assurer que le code de conduite n'est pas perçu comme un poids administratif, le GT associe des relecteurs-testeurs extérieurs à sa composition.

Pilotes : RCI, référente déontologue

Acteurs concernés : sous-groupe du GT RGP entités, relecteurs extérieurs au GT

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○●○

La phase de relecture prend fin, le registre partagé des cadeaux et invitations est prêt à être testé et à être analysé par le DPO. Le circuit institutionnel peut s'enclencher dès début 2024 : examen par l'équipe politique, avis du CSA, délibération du CA. En parallèle, le GT réfléchira à un plan de communication en appui de la diffusion du document, s'il est approuvé.

#### 4. AUTRES ACTIONS 2023 : POURSUITE DES ACTIONS 2022

*Nota* : les actions présentant un caractère permanent et pérenne ne figureront plus dans le plan d'action annuel à compter de 2024 dans la mesure où elles font partie des activités habituelles du CIF. C'est notamment le cas des actions relatives aux points de contrôle listées ci-dessous.

● **Tout processus / action : prolonger le guide du nouvel arrivant sur la fonction financière**

=> L'action, qui deviendra permanente, concerne la mise à jour et l'élargissement des thèmes du guide finances (<https://guide-finances.univ-lorraine.fr/>). Au printemps 2023, la CIB réalise une enquête de satisfaction dont l'analyse conclut au maintien en l'état des rubriques du guide ; le document, déjà très complet, doit demeurer aisément manipulable. Fin 2023, la CIB s'emploie à organiser la mise à jour des informations du document web auprès d'une vingtaine de contributeurs (revue de procédure).

Pilote : CIB

Acteurs concernés : GT DBF/AC/AGMR/DAMP/DPI (/DLI), DN

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○○●

Utilisation du guide finances sur le premier semestre 2023 :

- 1 794 visites, 6 191 pages vues, 1 273 liens sortants, 90% des utilisateurs satisfaits,
- « Saisir et suivre un budget » est la page la plus consultée, « Heures complémentaires » sont les mots clés les plus recherchés.

Une extension thématique est envisagée en 2024 s'agissant de la justification des projets et de la mise en œuvre de l'accord-cadre multi-attributaire de second œuvre et d'entretien courant (voir 5.) La mise à jour annuelle de la part des différents contributeurs est également attendue.

● **Tout processus / action : sécuriser et gérer les outils informatiques - rôles et habilitations/SIFAC**

=> La revue des profils autorisés dans des rôles SIFAC\_ALL fait l'objet d'un intérêt répété de la part des commissaires aux comptes<sup>2</sup>. Chaque année, l'établissement rapporte la preuve que le nombre et l'objet des autorisations relatifs à SIFAC\_ALL sont proportionnés, cohérents et ne portent pas atteinte au principe de séparation des tâches. L'action inscrite au plan d'action 2023 du CIF relève à la fois de la fonction budgétaire (DBF) et de la fonction comptable.

La CIB choisit de faire porter l'action sur :

- l'extension du suivi de tous les rôles SIFAC des personnes habilitées,
- la modification des rôles au sein de la DBF pour restreindre les accès à SIFAC\_ALL ; après une phase test, les rôles sont revus à la marge. En effet, l'arrivée de SIFAC + en 2026 appelle une

---

<sup>2</sup> SIFAC\_ALL permet d'effectuer (presque) toute transaction dans l'outil. Rôle = étendue des autorisations dans SIFAC. Sont également utilisés pour désigner les rôles, les termes « droits » ou « habilitations ».

refonte des rôles par la DN. Pour ce dernier travail, le lien sera opéré avec la cartographie de la fonction financière afin d'anticiper les rôles qui devraient se rapprocher des fonctions métiers existant à l'UL.

À partir de 2024, l'action relative à SIFAC\_ALL à destination des commissaires aux comptes sort du plan annuel dans la mesure où l'activité est récurrente.

Pilotes : CIC, CIB

Acteurs concernés : AC, DBF, DN

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○○●

- Habilitations SIFAC\_ALL des personnels de l'agence comptable : ○○● action réalisée et livrable produit aux CAC le 24 janvier 2023, reconduite chaque année ;
- Habilitations SIFAC\_ALL des personnels de la direction du budget et des finances : ○○● L'action est développée pour prendre en compte la sécurisation générale des profils et des rôles dans SIFAC, pour l'ensemble de la fonction financière.
- Audit externe : les CAC mènent actuellement un audit à distance du système d'information financier. L'audit porte sur le cycle de la dépense (du bon de commande à la mise en paiement dans SIFAC), sur les autorisations et la bonne ségrégation des tâches dans le logiciel. Il implique l'AC, la DBF et la DN. L'audit évalue le niveau et l'efficacité du contrôle interne informatique sur la couverture des risques de perte de continuité, de fraude ou de malveillance, d'erreur et d'altération des comptes [=> résultats à venir].

● **Processus Pilotage budgétaire / action : revoir les modalités de la programmation budgétaire des opérations sous maîtrise d'ouvrage public**

=> La programmation budgétaire se pense à la DPI et le contrôle par rapport au budget s'exerce à la DBF. L'action doit aboutir à un mode opératoire partagé en vue d'améliorer la qualité des estimations et la fiabilité de la programmation budgétaire au plus tard au stade de l'avant-projet définitif (APD). Si ce mode opératoire reste à établir, les conditions pour y parvenir apparaissent plus favorables au terme de l'année 2023 (effectifs et mesure d'organisation).

Pilote : DPI, DGSA Infrastructures et moyens

Acteur concerné : DBF

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○●○

Le dialogue de performance 2023 avec l'Etat a pour résultat le financement d'un emploi d'approvisionneur et d'un emploi d'économiste de la construction / chef de projet diagnostic immobilier. Dans le cadre de ce dialogue, la DPI bénéficie également d'un poste dédié à la cartographie de la fonction immobilière sur les campus (début d'OFN des fonctions des services techniques). Enfin, une cellule financière de la DBF devrait être placée en 2024 auprès de la DPI (étude des modalités en cours).

● **Processus Dépenses sur subventions / action : affermir le plan de contrôle sur les dépenses et sur les subventions**

*[Les actions relatives d'une part, à l'exécution des dépenses, d'autre part, à l'exécution des subventions sont regroupées dans ce bilan ; les distinguer n'est pas pertinent]*

=> Il est précisé que l'AGMR intervient sur la programmation budgétaire des projets, sur la cohérence de cette programmation avec la convention conclue et sur la concordance du système d'information (tableau de suivi mensuel de la cohérence du système d'information). En termes d'exécution budgétaire, la sous-direction intervient sur la validation budgétaire mensuelle de la masse salariale recherche liée aux conventions entrant dans son périmètre et sur l'émission des bons de commande des unités de recherche du secteur mosellan, des pôles scientifiques et des écoles doctorales de l'établissement. Elle supplée les gestionnaires financiers de laboratoire en cas de besoin (principe de continuité du service).

La présente action poursuit et approfondit le plan de contrôle existant sur les dépenses et l'exécution des subventions, réalisé en commun à la DBF et à l'AGMR. Elle disparaît du plan d'action annuel à compter de 2024 en raison de son caractère permanent.

Pilote : CIB

Acteurs concernés : DBF, AGMR

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○○○●

S'agissant des subventions reçues, le conseil est informé des éléments suivants :

- Autoévaluation de la cellule justifications de la DBF : les objectifs fixés à sa création (juillet 2021) sont atteints et dépassés ;
- Le comité de suivi de projets revoit sa méthode afin de mieux identifier les risques pesant sur les grands projets<sup>3</sup>.

L'action sera approfondie par une analyse et une modélisation des travaux de la cellule justifications [= > 2024].

● **Processus Gestion des immobilisations corporelles / action : à l'échelle universitaire, asseoir un modèle pérenne et efficace de suivi physique des biens propriétés de l'établissement**

=> Le déploiement d'ID POSITION web application (outil numérique de pilotage et de gestion des biens en vue de l'inventaire physique) est achevé s'agissant des composantes pilotes. Le plan de contrôle est prévu ainsi que le programme des inventaires tournants (mise en œuvre en 2024).

La suite du modèle relève de deux possibilités, au choix de chaque entité interne :

- Le mode service : la composante recourt aux inventaristes pour la gestion et le suivi physiques de ses biens sur ID-POSITION,
- Le mode assistance : la composante assure elle-même la gestion et le suivi de ses biens avec ID-POSITION et bénéficie de l'accompagnement des inventaristes.

Le modèle étant stabilisé, l'action disparaît du plan d'action annuel du CIF à compter de 2024.

Pilote : DBF

Acteurs concernés : AC, COPIL inventaire

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○○○●

L'action relative au modèle de suivi des biens préfigure une redéfinition du processus de gestion des immobilisations corporelles ; à terme, la gestion de l'inventaire doit être pilotée par l'inventaire physique et assortie d'une politique de valorisation des biens sortants. C'est dans cette perspective que l'établissement demande la création de deux postes d'inventaristes supplémentaires (contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024 avec l'Etat). Cette demande, si elle est servie, permettra d'introduire un dispositif de réemploi des biens, au moyen de la plateforme VAL'MOB.

● **Processus Gestion des déplacements professionnels / action : maîtriser le changement de version de Notilus**

=> L'action est menée à bien à l'issue :

- De la bascule effective dans la version 10 du logiciel après reprise des données ;
- De sessions de formation des gestionnaires ;
- D'une communication forte auprès des personnels ;
- De la modification de la politique de gestion des déplacements professionnels par le CA du 14 mars 2023 (délibération n°47) et du 7 novembre 2023 (délibération n°15).

Pilote : DGSA Infrastructures et Moyens

Acteurs concernés : comité de pilotage des déplacements professionnels, DBF, CIB, DAMP, AC

---

<sup>3</sup> Le comité de suivi de projets effectue le suivi semestriel des projets supérieurs à 1M d'euros, stratégiques ou à enjeux (identifiés comme particulièrement risqués). Il est composé de la DGSA en charge de la recherche, des projets et des partenariats, de la DIPRO-SE, de la DBF, de l'AC, de la DRV et de la DAPEQ.

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○○●

● **Processus Achats / action : identifier et mettre en œuvre des pistes de gains achats et des outils de pilotage de la fonction achats (indicateurs) :**

=> Sur les pistes de gains achats, la DAMP et la DPI ont produit à la DAE des indicateurs globaux pour l'établissement (fournitures, services et travaux) et le répéteront annuellement. Ces directions participent aux travaux internes sur la transition écologique dans sa dimension achats et de consommation durables.

En termes de pilotage et de SI achats, l'établissement étudie la possibilité de recourir au système d'information de l'Etat.

Pilote : DAMP

Acteurs concernés : DBF, AC, DPI

État d'avancement au 31 décembre 2023 :

- Identification et mise en œuvre de pistes de gains achats : ○○●
- Outils de pilotage de la fonction achats : ○●○ en raison du calendrier ministériel

● **Processus Rémunérations / action : identifier et mettre en œuvre des indicateurs de pertinence des dispositifs de contrôle**

=> La DRH procède à l'élaboration d'une cartographie du processus paie décrivant les étapes de la paie et les activités des différentes étapes. Chaque étape prévoit la documentation (procédures et modèles) et les points de contrôle. Outre la production d'indicateurs permettant d'apprécier le niveau de maîtrise des risques sur la paie, l'action cible une liste de points de contrôle permanents et formalisés.

Pilote : responsable coordination paie et masse salariale

Acteurs concernés : DRH, AC, RCI

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○●○ dans la mesure où cartographie du macro-processus et cartographie des risques sont en cours.

La liste des points de contrôle est à compléter s'agissant des activités de paie menées par la future direction de la modernisation de la gestion des RH. En tout état de cause, une vigilance particulière doit être apportée à la formalisation des contrôles dans le contexte où les CAC porteront vraisemblablement leur attention sur les deux directions à compter de l'arrêté des comptes 2024.

## 5. ENGAGER DES ACTIONS NOUVELLES

● **Processus Gestion patrimoniale et physique du parc immobilier / action : préparation et mise en œuvre de l'accord-cadre multi-attributaire de second œuvre et d'entretien courant dans la limite de 100 000€HT par opération**

=> Cette action a pour objet de sécuriser le transfert aux entités internes de la passation et de l'exécution de certains marchés de travaux courants, au regard des risques financiers et de la volonté de facilitation du fonctionnement interne.

Pilotes : DPI, CIB

Acteurs concernés : GT analyse des risques accord cadre travaux, COPIL assistance à maîtrise d'ouvrage accords-cadres travaux

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○○●

- La cartographie du processus, la cartographie des risques et le plan d'action sont arrêtés ;
- Le contenu de l'action est étendu aux risques sur la sécurité et la santé des personnes, dans une approche globale.

Bien qu'achevée, l'action sera poursuivie afin d'accompagner l'exécution de l'accord-cadre [=> 2024].

● **Tout processus / action relative au contrôle a posteriori**

=> Dans le contexte de la RGP, l'élargissement des délégations de signature a pour corollaire le renforcement du contrôle *a posteriori* sur les actes délégués en vue de vérifier que les objectifs visés sont atteints et d'apporter, le cas échéant, des mesures correctives. Les objectifs sont les suivants :

- Efficacité et pertinence du processus de décision,
- Conformité des actes signés et des opérations effectuées,
- Fiabilité des informations partagées délégrant / délégué / agent comptable,
- Traçabilité.

Pilotes : RCI, CIB, CIC

Acteurs concernés : DBF, DAMP, DPI, AGMR, DRH, DAJ, AC, commission facilitation du fonctionnement interne, GT RGP entités

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ○○○●

- Chaque plan d'action associé à un risque financier cartographié mentionne les modalités de contrôle sur l'opération concernée ;
- L'importance de la conservation des pièces et les éléments-cadre du contrôle *a posteriori* sont rappelés à plusieurs occasions : « café de la DGS » du 20 mars 2023 sur les délégations de signature, « café du numérique » du 27 mars 2023 sur le parapheur électronique, commission de la facilitation du 9 mai 2023, réseau des RA du 12 octobre 2023 ;
- Plusieurs documentations courtes sont communiquées et publiées : enjeux de la traçabilité, bonnes pratiques dans l'exercice des délégations de signature, note sur le contrôle de supervision *a posteriori* ;
- Le contrôle de la DBF sur les délégations de signature suit un processus bien avancé ; la direction collabore habituellement avec toutes les entités, plus particulièrement pour les missions et la certification du service fait ;
- La DAMP a arrêté une liste de points de contrôle ;
- La sous-direction OAD de la DAPEQ s'engage dans l'élaboration d'un modèle statistique facilement utilisable en vue de déterminer la taille minimum de l'échantillon à contrôler, à partir d'un intervalle de confiance à 95% et d'un taux d'erreur global de 5%<sup>4</sup> ;
- Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, la DAPEQ (RCI) trace les contours d'une activité collective sur le contrôle *a posteriori* à mener sur les actes délégués et les risques financiers. Ce contrôle pourra prendre la forme d'un programme annuel définissant les processus ou les thèmes contrôlés et accompagnés, le mode de contrôle (sur pièces et/ou sur place), les catégories de composantes concernées chaque année par le contrôle, l'équipe-mission commune à plusieurs DC.

● **Processus Achats / action de diagnostic : mettre en œuvre des préconisations du diagnostic achats de la DAE sur la fonction approvisionnement**

=> Le 12 juillet 2023, le COPIL CIF constate que l'action n'est pas réalisable en 2023 dans son ambition initiale, en l'absence de volonté immédiate de la part de l'établissement.

Pilote : DAMP

Acteurs concernés : DBF, AC, DPI

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ●○○○

L'action est reportée.

*Nota* : la mise à jour de la cartographie des risques achats des entités internes est l'occasion de poser les premières orientations sur le périmètre achats – budget et finances – logistique.

---

<sup>4</sup> Une note interne à l'AC retient un taux d'erreur de 3% au-dessous duquel une opération est réputée efficace.

### III. VERS UNE FONCTION D'AUDIT INTERNE

Conformément aux dispositions du décret du 22 avril 2022, l'audit interne est une activité exercée de manière indépendante et objective qui donne une assurance sur le degré de maîtrise des opérations et lui apporte ses conseils pour l'améliorer. L'audit interne est susceptible de porter sur toute activité comportant des objectifs et des risques de ne pas les atteindre, nécessitant un dispositif de contrôle interne. L'audit interne s'assure tout particulièrement que les dispositifs de contrôle interne sont efficaces et proportionnés aux risques. L'audit interne financier est une composante de l'audit interne.

Le COPIL CIF du 12 juillet 2023 réinterroge les prérequis indispensables à l'implémentation d'une fonction d'audit interne alors que le système de contrôle interne est en cours de développement. L'audit interne ayant pour but d'apprécier le degré de maîtrise des opérations et ce faisant, l'efficacité du système de CI de l'établissement, un niveau de maturité suffisant du CI apparaît comme un préalable à l'exercice pertinent de l'audit interne. Même si le contrôle interne est de plus en plus dynamique au sein de l'université de Lorraine, il reste à consolider. Ce constat conduit à reporter d'une année l'action relative à l'audit interne.

Afin d'assurer la parfaite information du conseil, il est rappelé que l'audit interne financier est une obligation découlant de l'article 216 du décret du 7 novembre 2012 modifié relatif à la GBCP : s'abstenir de mettre en place un audit interne budgétaire et comptable constitue un risque de non-conformité qui doit être admis en connaissance de cause.

Pilote : DAPEQ

Acteurs concernés : GT *ad hoc*

État d'avancement au 31 décembre 2023 : ●○○○

L'action est reportée [=> 2024].

## Synthèse du bilan d'activité du contrôle interne financier 2023

Processus	Risques	Actions	Pilote(s)	Acteurs	Modalités de mise en œuvre	Objectifs poursuivis / livrables	Etat d'avancement
<b>Actions structurantes</b>							
Tous	Tous	Organisation du CIF	RCI	DBF, AC, CIB, CIC, COFIL CIF	<ul style="list-style-type: none"> <li>charte du contrôle interne financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>approbation par le CA</li> <li>diffusion à l'AC, au CODIR, au GT RGP entités et aux CAC</li> <li>mise en ligne sur l'intranet (DAPEQ &gt; CI)</li> </ul>	 Charte approuvée par le conseil du 14 mars 2023
Tous	Tous	Organisation : cartographie de la fonction financière	CIB	DBF, AC, DRH	<ul style="list-style-type: none"> <li>recensement et fiabilisation des données venant des composantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>base de données décrivant « qui fait quoi ? » sur la fonction financière (personnels ayant un accès à SIFAC)</li> </ul>	
Tous	Tous	Organisation : OFN ( <i>action subsidiaire</i> )	DRH	DBF, AC, CIB, CIC, RCI, DAPEQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>méthode d'élaboration des organigrammes fonctionnels nominatifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>modèle d'OFN applicable à toutes les activités financières</li> </ul>	
Tous	Risques financiers majeurs	Organisation : convention de partenariat ordonnatrice principale / agent comptable	AC, fondé de pouvoir	DBF, DRH, CIB, CIC, RCI, COFIL CIF	<ul style="list-style-type: none"> <li>adaptation de la convention en vigueur au décret du 28 décembre 2022 et à l'évaluation des risques financiers majeurs</li> <li>contrôle partenarial détaillé sur la paie</li> <li>travail collectif : AC et DC concernées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>convention signée par les deux parties, après avis du COFIL CIF</li> </ul>	
Tous	Risques financiers majeurs	Documentation : Procédures et modes opératoires financiers [devient Documentation : Macro-processus financiers]	RCI, CIB, CIC	AC, DBF, DRH, DPI, DAMP, DN	<ul style="list-style-type: none"> <li>recensement, regroupement et examen de la qualité des procédures, guides et MOP existants</li> <li>utilisation de la documentation ministérielle</li> <li>résultats de l'analyse des espaces documentaires internes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ambition de recensement initiale est revue pour porter sur la cartographie des macro-processus, préalable au travail sur les procédures</li> </ul>	 (voir détails par processus)

Processus	Risques	Actions	Pilote(s)	Acteurs	Modalités de mise en œuvre	Objectifs poursuivis / livrables	Etat d'avancement
<b>Actions relatives aux risques financiers majeurs</b>							
Tous	Risques financiers majeurs	Cartographie des risques majeurs et plan d'action	RCI, CIB, CIC, DGSA Infra. et Moyens, DAMP	GTs RGP (entités internes, DC / établissement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>recensement, évaluation et hiérarchisation des risques</li> <li>détermination des actions de mise sous contrôle des risques prioritaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>validation par la présidente, après avis du COPIL CIF</li> <li>cartographies en ligne sur l'intranet (DAPEQ &gt; CI)</li> <li>transmission à la direction des affaires financières (MESR)</li> <li>retour d'expérience « cartographie des risques et RGP » (rencontres de l'ACSADIUT)</li> </ul>	 (risques entités)
			<i>Portage politique</i> : VP pilotage et VP facilitation				 (risques établissement)
Tous	Risques financiers majeurs	Actualisation des cartographies des risques existantes, transposition de la cartographie des risques majeurs	RCI, DRH, DAMP, DPI	CIC, CIB, AC, DBF, AGMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>en premier lieu, mise à jour des cartographies des risques paie et achats</li> <li>détermination des actions de mise sous contrôle des risques prioritaires</li> <li>extrapolation de la cartographie des risques majeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>validation par la présidente, après avis du COPIL CIF</li> <li>cartographies en ligne sur l'intranet (DAPEQ &gt; CI)</li> <li>transmission à la direction des affaires financières (MESR)</li> </ul>	 (voir détails par processus)
<b>Actions relatives aux risques financiers majeurs : ajout</b>							
Tous	Risques financiers majeurs	Accompagnement des gestionnaires publics dans la compréhension de la RGP et de ses répercussions sur leur responsabilité	RCI, AC	Gestionnaires publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>poursuite de l'information sur la réforme après le 1<sup>er</sup> janvier 2023</li> <li>participation aux réseaux professionnels (échanges de bonnes pratiques), colloques et séminaires nationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« RGP-tour »</li> <li>newsletter des personnels</li> <li>documentation RGP sur l'intranet (DAPEQ &gt; CI)</li> <li>focus dans les documents de référence du CIF</li> <li>retour d'expérience « préparation de la RGP » (séminaire annuel du CI)</li> </ul>	 Action nouvelle qui mérite, au regard des enjeux de la réforme, de figurer comme telle dans le plan d'action

Processus	Risques	Actions	Pilote(s)	Acteurs	Modalités de mise en œuvre	Objectifs poursuivis / livrables	Etat d'avancement
<b>Actions relatives aux risques d'atteinte à la probité</b>							
Tous	Risques d'atteinte à la probité, risques de non-conformité à la loi ou au règlement	Dispositif interne d'alertes professionnelles de l'université de Lorraine	RCI, Référent déontologue	DPO DCOM	<ul style="list-style-type: none"> <li>documents du dispositif : note de présentation, procédure interne de recueil et de traitement des signalements, logigramme, documents type</li> <li><a href="#">page web</a> d'informations</li> <li>actions de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>approbation de l'AIPD</li> <li>consultation du CSA</li> <li>approbation par le CA</li> <li>articles dans la newsletter des personnels</li> <li>modèles et documents-type de mise en œuvre</li> </ul>	
Tous	Risques d'atteinte à la probité	Règles en matière d'acceptation de cadeaux et invitations (hors intra-établissement)	RCI, Référent déontologue	GT RGP entités	<ul style="list-style-type: none"> <li>documents du dispositif : note de présentation, recueil des règles internes à partir du référentiel de l'AFA</li> <li>actions de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>consultation du CSA</li> <li>approbation par le CA</li> <li>communication post- CA ;</li> <li>mise en ligne sur l'intranet (DAPEQ &gt; CI)</li> </ul>	
<b>Poursuite des actions 2022</b>							
Tous	Tous	Guide/livret du nouvel arrivant sur une fonction financière : étape 2	CIB	DBF, AC, AGMR, DAMP, DPI(/DLI), DN	<ul style="list-style-type: none"> <li>questionnaire de satisfaction</li> <li>mise à jour et éventuelle extension des sujets à la justification des dépenses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>publication web du guide/livret actualisé (<a href="https://guide-finances.univ-lorraine.fr/">https://guide-finances.univ-lorraine.fr/</a>)</li> </ul>	
Tous	Risques sur la sécurité informatique	Sécurisation des profils autorisés dans de nouveaux rôles SIFAC_ALL	CIC, CIB	AC, DBF, DN	<ul style="list-style-type: none"> <li>recherche d'anomalies dans les transactions réalisées par les titulaires du profil SIFAC_ALL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>confirmation ou modification de la liste des personnes habilitées ou des rôles SIFAC</li> </ul>	: AC : DBF
Pilotage budgétaire	Risque sur la qualité de la comptabilité budgétaire et sur la soutenabilité budgétaire	Règles de programmation budgétaire des opérations sous maîtrise d'ouvrage public	DPI, DGSA Infra. et Moyens	DBF	<ul style="list-style-type: none"> <li>réunion DBF/DPI à l'initiative du DGSA Infrastructures et moyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>mode opératoire conjoint DBF / DPI en vue de fiabiliser les estimations budgétaires ;</li> <li>mesures de recrutement</li> </ul>	
Exécution des dépenses standards, Exécution des subventions reçues	Risques budgétaires	Plan de contrôle DBF/AGMR	CIB	DBF, AGMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>pérennisation des contrôles récurrents, ajout d'au moins 2 nouveaux contrôles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>poursuite de la mise en œuvre effective des contrôles, traçabilité et partage des résultats</li> </ul>	

Processus	Risques	Actions	Pilote(s)	Acteurs	Modalités de mise en œuvre	Objectifs poursuivis / livrables	Etat d'avancement
<i>Gestion des immobilisations corporelles</i>	Risque sur de la qualité comptable	Modèle efficace et pérenne du suivi des biens immobilisés	DBF	AC, COFIL inventaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>déploiement d'ID POSITION web application ;</li> <li>contrôles et suivi de la bonne gestion des biens acquis jusqu'à leur sortie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>accès des entités internes à leur inventaire physique fiabilisé</li> <li>traçabilité des contrôles</li> </ul>	
<i>Gestion des déplacements professionnels</i>	Risques sur le fonctionnement et la continuité de l'activité	Maîtrise du changement de version de Notilus	DGSA Infra. et Moyens	COFIL Déplacements professionnels, DBF, CIB, AC, DAMP	<ul style="list-style-type: none"> <li>reprise des données et des OMP</li> <li>tests informatiques</li> <li>plan de formation et actions de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>modification des modalités de gestion des déplacements professionnels par le CA</li> <li>bascule effective</li> <li>actions de formation et campagne d'information</li> </ul>	 Mise en œuvre au 4 avril 2023
<i>Achats</i>	Risques sur la qualité du pilotage des achats	Pistes de gains achats et indicateurs de pilotage	DAMP	DPI, DBF, AC	<ul style="list-style-type: none"> <li>prolongement des outils de pilotage de la fonction achats (indicateurs)</li> <li>phase 2 de l'audit de la DAE : pistes d'économies budgétaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>indicateurs DAMP/DPI produits à la DAE</li> <li>étude de la possibilité de recourir au SI achats de l'Etat</li> </ul>	 Pistes de gain achats   Pilotage de la fonction achats
<i>Rémunérations</i>	Risques sur la paie	Mesurer par des indicateurs la pertinence des dispositifs de contrôle	Resp. coordination paie et masse salariale	DRH, AC, RCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>cartographie du macro-processus paie</li> <li>lien avec la cartographie des risques sur la paie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>liste des points de contrôle permanents, bilan des anomalies, adaptation des modèles et procédures en conséquence</li> </ul>	 Réorganisation de la DRH
<b>Autres actions nouvelles</b>							
<i>Gestion patrimoniale et physique du parc immobilier</i>	Risques sur la commande publique	Préparation et exécution l'accord-cadre multi-attributaire de second œuvre et d'entretien courant < ou = 100 000€HT	DPI, CIB	GT analyse des risques accord cadre travaux, COFIL assistance et maîtrise d'ouvrage accords-cadres de travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>recensement, évaluation et hiérarchisation des risques</li> <li>détermination des actions de mise sous contrôle des risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>validation de la cartographie du processus, de la cartographie des risques et du plan d'action par le COFIL assistance à maîtrise d'ouvrage accord-cadre travaux</li> </ul>	 Action achevée mais à prolonger

Processus	Risques	Actions	Pilote(s)	Acteurs	Modalités de mise en œuvre	Objectifs poursuivis / livrables	Etat d'avancement
Tous	Évaluation des dispositifs de maîtrise des risques	Renforcement du contrôle <i>a posteriori</i> en lien avec l'élargissement des délégations de signature	RCI, CIB, CIC	DBF, DAMP, DPI, AGMR, DRH, DAJ, AC, commission facilitation du fonctionnement interne, GT RGP entités	<ul style="list-style-type: none"> <li>liaison avec la cartographie des risques financiers majeurs</li> <li>liaison avec la convention entre l'ordonnateur et l'AC</li> <li>appui aux DC et aux entités dans la mise en place du contrôle <i>a posteriori</i> sur les actes délégués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>grille d'analyse partagée</li> <li>formalisation de procédures de contrôle <i>a posteriori</i></li> <li>modèle statistique en vue de déterminer la taille minimum de l'échantillon</li> <li>modalités de contrôle prévues par chaque cartographie de risques financiers</li> <li>coordination de missions de contrôle : démarrage du GT CAP</li> </ul>	 Action achevée mais à prolonger
Achats	Risques sur la qualité du pilotage des achats	Professionnalisation et structuration de la chaîne achats	DAMP	DBF, AC, DPI	<ul style="list-style-type: none"> <li>mise en œuvre de certaines préconisations du diagnostic achats : étude des choix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ambition initiale est revue à la baisse pour s'orienter vers achats et consommation durable</li> </ul>	 Action reportée, pas d'intérêt immédiat pour la fonction approvisionnement
Tous	Efficacité et qualité du dispositif de CI(F)	Rendre l'audit interne effectif	DAPEQ	GT spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>feuille de route détaillée et calendrier de déploiement</li> <li>parangonnage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre de l'action est différée d'une année : les prérequis ne sont pas remplis</li> </ul>	 Report visant à créer un environnement favorable

### Liste des acronymes présents dans ce bilan d'activité :

AC	agent comptable de l'université de Lorraine
ACSADIUT	association des chefs de services administratifs des IUT
AFA	agence française anti-corruption
AFAIRES	association francophone des auditeurs internes de l'enseignement supérieur et de la recherche
AGMR	sous-direction appui à la gestion des moyens de la recherche de la DRV de l'université de Lorraine
CA	conseil d'administration de l'université de Lorraine
CAC	commissaires aux comptes
CIB	contrôleur interne budgétaire (DBF) de l'université de Lorraine
CIC	contrôleur interne comptable (AC) de l'université de Lorraine
COFIL	comité de pilotage
COFIL CIF	comité de pilotage du contrôle interne financier de l'université de Lorraine
COFIM	comité de direction du pôle de compétences et de services infrastructures et moyens (DGS)
CDBF	cour de discipline budgétaire et financière (supprimée le 1 <sup>er</sup> janvier 2023)
CSA	comité social d'administration de l'université de Lorraine
DAE	direction des achats de l'État
DAJ	direction des affaires juridiques de l'université de Lorraine
DAMP	direction des achats et des marchés publics de l'université de Lorraine
DAPEQ	délégation à l'appui au pilotage, à l'évaluation et à la qualité de l'université de Lorraine
DBF	direction du budget et des finances de l'université de Lorraine
DC	directions centrales de l'université de Lorraine
DCOM	direction de la communication de l'université de Lorraine
DGS	directeur général des services de l'université de Lorraine
DGSA	directeur général des services adjoint de l'université de Lorraine
DIPRO-SE	direction d'ingénierie de projets et de la stratégie Europe de l'université de Lorraine
DLI	direction de la logistique interne de l'université de Lorraine
DN	direction du numérique de l'université de Lorraine
DPI	direction du patrimoine immobilier de l'université de Lorraine
DPO	délégué à la protection des données (DAJ) de l'université de Lorraine
DRH	direction des ressources humaines de l'université de Lorraine
DRV	direction de la recherche et de la valorisation de l'université de Lorraine
GBCP	gestion budgétaire et comptable publique
GT	groupe de travail
INSERM	institut national de la santé et de la recherche médicale
IUT	institut universitaire de technologie
MESR	ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
Notilus	logiciel de gestion des déplacements professionnels
OAD	sous-direction observatoire et analyse de données de la DAPEQ de l'université de Lorraine
OFN	organigramme fonctionnel nominatif
OMP	ordre de mission permanent
PCS	pôle de compétences et de services de l'université de Lorraine
RA	responsables administratifs des composantes et structures internes de l'université de Lorraine
RCI	responsable du contrôle interne (DAPEQ) de l'université de Lorraine
RHESPECT	relations humaines et sociales, prévention et conditions de travail (PCS)
RGP	responsabilité (financière) des gestionnaires publics
RGPD	règlement général sur la protection des données
SBV	logiciel de suivi de projets
SG	secrétaires généraux des écoles internes de l'université de Lorraine
SI	système d'information
SIFAC	système d'information financier analytique et comptable (logiciel)